



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

poursuite d'études des bacheliers PRO et TECHNO

Question au Gouvernement n° 1109

Texte de la question

POURSUITE D'ÉTUDES DES BACHELIERS PRO ET TECHNO

M. le président. La parole est à Mme Cécile Muschotti, pour le groupe La République en marche.

Mme Cécile Muschotti. Madame la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, les résultats du baccalauréat sont maintenant définitifs, et le taux de réussite national atteint 88,3 %. Avec ces résultats, la nouvelle plateforme Parcoursup d'accès à l'enseignement supérieur, que notre majorité est fière d'avoir instaurée...

M. Fabien Di Filippo. Il n'y a pas de quoi, 80 000 jeunes sont encore sans affectation !

Mme Cécile Muschotti. ...alors que, rappelons-le à nos collègues de l'opposition, le système du tirage au sort était devenu illégal et ne pouvait s'appliquer pour la prochaine rentrée, la nouvelle plateforme, donc, produira tous ses effets et permettra d'articuler la liberté et le renforcement de l'orientation des lycéens.

Cette articulation ne doit pas nous faire confondre les souhaits des lycéens avec l'affectation des bacheliers. Depuis le 22 mai dernier, les lycéens prennent connaissance des réponses à leurs vœux et effectuent leur choix au fur et à mesure des réponses qu'ils obtiennent.

En ce qui concerne la situation particulière des bacs professionnels et technologiques, dont je rappelle qu'ils bénéficient, avec la loi du 8 mars, de quotas et non plus d'objectifs d'affectation en BTS et en IUT, nous savons maintenant qu'ils bénéficient cette année de plus de propositions que l'année dernière avec le système du tirage au sort. Vous-même, madame la ministre, ainsi que M. le ministre de l'éducation nationale, l'avez confirmé la semaine dernière. Ces quotas représentent pour eux une meilleure chance de réussite, lorsqu'on connaît leur taux d'échec particulièrement élevé dans les filières générales.

Même si les rentrées universitaires en BTS et en IUT sont décalées, laissant un temps d'orientation plus long que pour d'autres filières, un taux encore important de bacheliers professionnels et technologiques attend toujours des propositions. La procédure complémentaire est désormais ouverte devant les commissions d'accès à l'enseignement supérieur.

Lors de votre audition en commission des affaires culturelles, mardi dernier, vous avez rappelé l'engagement, pris devant la représentation nationale, que chacun puisse accéder à une formation qui lui corresponde dans l'enseignement supérieur. Pouvez-vous nous assurer qu'il en sera de même pour l'ensemble des bacheliers professionnels et technologiques ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

M. Aurélien Pradié. Question audacieuse !

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Mme Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Madame la députée, nous avons souhaité accompagner la mobilité territoriale et la mobilité sociale grâce à la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, qui comporte plusieurs volets – un premier volet orientation et affectation, qui prévoit des mesures d'accompagnement dès le premier cycle de l'enseignement supérieur, et un autre centré sur la vie étudiante, également très important.

Sur les 103 000 lycéens qui ont obtenu leur bac professionnel, plus de 63,2 % ont reçu une proposition en BTS, contre 46 % l'an dernier. Les chiffres parlent d'eux-mêmes et l'instauration des quotas a porté ses fruits.

Par ailleurs, nous avons ouvert 3 000 places supplémentaires en BTS, 2 000 places passerelles, nous avons accordé aux recteurs une enveloppe de 7 millions d'euros pour faciliter la mobilité de certains jeunes confrontés à la difficulté de parcourir jusqu'à une vingtaine de kilomètres pour se rendre dans leur établissement. Ils sont 14 000 à être actuellement suivis par les commissions d'accès à l'enseignement supérieur et reçoivent des propositions correspondant à leurs vœux, si nécessaire accompagnées de ces financements.

L'orientation demande du temps et l'on m'a rapporté que le dispositif était parfois trop long. Nous avons choisi de donner la main aux jeunes pour qu'ils prennent le temps de s'orienter. Avec Jean-Michel Blanquer, je réfléchirai au processus d'orientation dès le début du cycle au lycée. L'orientation demande de l'accompagnement humain, et je remercie l'ensemble des personnels qui travaillent dans les commissions d'accès à l'enseignement supérieur. Enfin, l'orientation demande de la bienveillance. Donner plus à ceux qui ont besoin de plus, c'est l'objet des 130 000 parcours personnalisés qui ont été proposés. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.)*

Données clés

Auteur : [Mme Cécile Muschotti](#)

Circonscription : Var (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1109

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Ministère attributaire : Enseignement supérieur, recherche et innovation

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 juillet 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [18 juillet 2018](#)